



COMMUNIQUE DE PRESSE

Adocia informe que Eli Lilly a engagé une action civile

Lyon, le 11 Octobre 2018 - 18h00 CET - Adocia (Euronext Paris : FR0011184241 – ADOC), la société biopharmaceutique au stade clinique spécialisée dans le développement de formulations innovantes de protéines déjà approuvées pour le traitement du diabète et d'autres maladies métaboliques, annonce que Eli Lilly and Company (« Lilly ») a engagé une action contre Adocia, auprès de la District Court of the Southern District of Indiana, aux Etats-Unis, le 9 Octobre 2018, en vue d'obtenir un jugement déclarant que « les désignations d'inventeurs qui apparaissent sur les brevets américains [de Lilly] Nos. 9,901,623 and 9,993,555 sont complètes et correctes, en conformité avec le droit des brevets des Etats-Unis d'Amérique. » Le brevet américain No 9,901,623 est intitulé "Compositions ultra-rapides d'insuline" et a été délivré le 27 février 2018. Le brevet américain No 9,993,555 est intitulé "Compositions ultra-rapides d'insuline" et a été délivré le 12 juin 2018. La plainte n'a pas encore été signifiée à Adocia et aucun calendrier pour le cas n'a été précisé. Lilly soutient dans sa plainte que la procédure a été engagée parce qu'Adocia a affirmé que les brevets de Lilly reflètent des contributions inventives d'Adocia.

« Adocia accueille favorablement l'opportunité de traiter, dans le forum adéquat, ses préoccupations quant aux revendications d'inventeurs alléguées sur les deux brevets de Lilly cités. En effet, nous avons précédemment demandé à Lilly de reconnaître de manière appropriée les contributions d'Adocia. » a commenté Gérard Soula, Président directeur général d'Adocia. *« Nous avons l'intention de protéger les droits d'Adocia, y compris les revendications présentées dans la procédure d'arbitrage que nous avons séparément intentée à l'encontre de Lilly. »*

Pour rappel, Adocia et Lilly sont déjà engagés dans une procédure d'arbitrage distincte. En août 2018, le Tribunal arbitral a statué en faveur d'Adocia dans la première phase de cette procédure d'arbitrage et a accordé à Adocia 11,6 millions de dollars à titre de réparation ; plus tôt cette semaine, le Tribunal a par ailleurs accordé à Adocia des intérêts sur cette somme, courant depuis le 30 mars 2017. Les autres demandes d'Adocia au titre de l'appropriation et de l'utilisation abusives par Lilly d'informations confidentielles et de découvertes appartenant à Adocia, ainsi que les contre-demandes de Lilly, restent en attente d'une décision et seront traitées lors d'une audience prévue en décembre 2018. La décision du Tribunal est attendue en 2019.

Adocia communiquera sur ces procédures le moment venu.

A propos d'Adocia

Adocia est une société de biotechnologie au stade clinique spécialisée dans le développement de formulations innovantes de protéines et de peptides thérapeutiques déjà approuvés pour le traitement du diabète et d'autres maladies métaboliques. Dans le domaine du diabète, le portefeuille de produits injectables d'Adocia est l'un des plus larges et des

plus différenciés de l'industrie et comprend six produits en phase clinique. Adocia a également récemment étendu son portefeuille au développement de traitements pour l'obésité et le syndrome du grêle court.

La plateforme technologique brevetée BioChaperone® vise à améliorer l'efficacité et/ou la sécurité des protéines thérapeutiques tout en facilitant leur utilisation par les patients. Adocia adapte BioChaperone à chaque protéine pour une application donnée. Le pipeline clinique d'Adocia comprend cinq formulations innovantes d'insuline pour le traitement du diabète : deux formulations ultra-rapides d'insuline analogue lispro (BioChaperone® Lispro U100 et U200), une formulation à action rapide d'insuline humaine (HinsBet® U100), une combinaison d'insuline lente glargine et de l'insuline à action rapide lispro (BioChaperone® Combo) et une combinaison prandiale d'insuline humaine avec l'analogue d'amyline pramlintide (BioChaperone® Pram Insuline). Il inclut également une formulation aqueuse de glucagon humain (BioChaperone® Glucagon) pour le traitement de l'hypoglycémie. Le pipeline préclinique d'Adocia comprend des combinaisons d'insuline glargine avec des agonistes du récepteur au GLP- 1 (BioChaperone® Glargine GLP-1) pour le traitement du diabète, une combinaison prête à l'emploi de glucagon et d'un agoniste du récepteur au GLP-1 (BioChaperone® Glucagon GLP-1) pour le traitement de l'obésité et une formulation aqueuse prête à l'emploi de teduglutide (BioChaperone® Teduglutide) pour le traitement du syndrome du grêle court.

Adocia et le leader chinois de l'insuline Tonghua Dongbao ont récemment conclu une alliance stratégique. En avril 2018, Adocia a accordé à Tonghua Dongbao deux licences pour le développement et la commercialisation de BioChaperone Lispro et de BioChaperone Combo en Chine et dans d'autres territoires d'Asie et du Moyen-Orient. Les licences incluent un paiement initial total de 50 millions de dollars, des paiements d'étape de développement pouvant atteindre 85 millions de dollars et des redevances à deux chiffres sur les ventes. En juin 2018, Tonghua Dongbao a convenu de produire et d'approvisionner Adocia en ingrédients pharmaceutiques insuline lispro et en insuline glargine dans le monde entier, à l'exception de la Chine, pour soutenir le développement du portefeuille d'Adocia sur ces territoires.

Adocia a pour but de délivrer "Des médicaments innovants pour tous, partout."

Pour en savoir plus sur Adocia, rendez-nous visite sur www.adocia.com



Pour plus d'informations merci de contacter :

Adocia Gérard Soula Président directeur général contactinvestisseurs@adocia.com Tél. : +33 4 72 610 610	Relations média Adocia ALIZE RP Tatiana Vieira et Coralie Beylot-Layens adocia@alizerp.com Tél. : + 33 1 44 54 36 61
---	--

Avertissement

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives à Adocia et à ses activités. Adocia estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le document de référence d'Adocia déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 avril 2018 et disponible sur le site Internet d'Adocia (www.adocia.com), et notamment aux incertitudes inhérentes à la recherche et développement, aux futures données cliniques et analyses et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Adocia est présente. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Adocia ou qu'Adocia ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'Adocia diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des actions d'Adocia dans un quelconque pays.